VILLE-MARIE
MON CENTRE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

105, rue Sainte-Catherine Ouest

Place des Arts

Projet Particulier et révision de projet – 3001479160

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Le 22 mai 2019

Ville-Marie
Montréal

Localisation

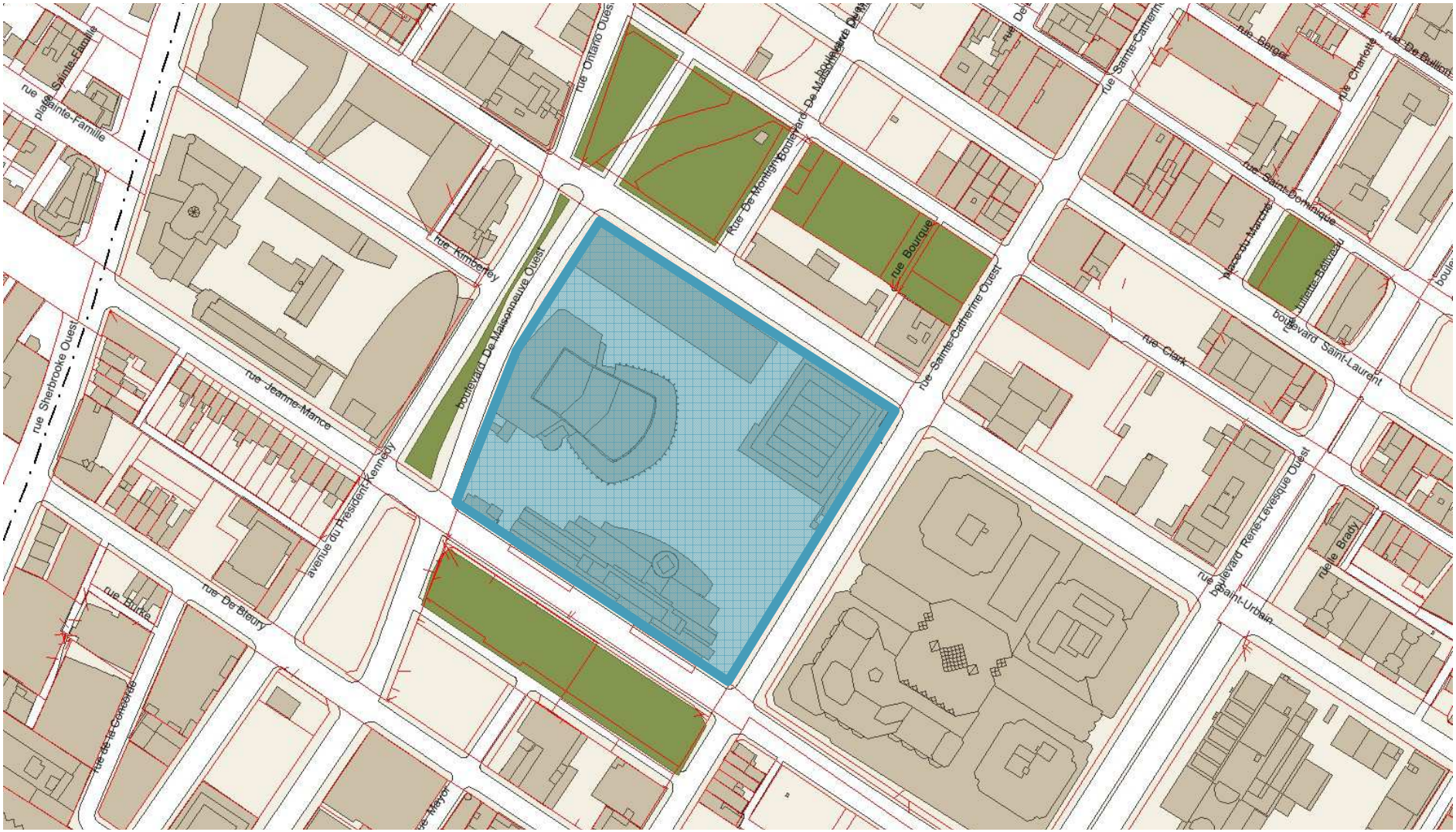

Localisation

Localisation

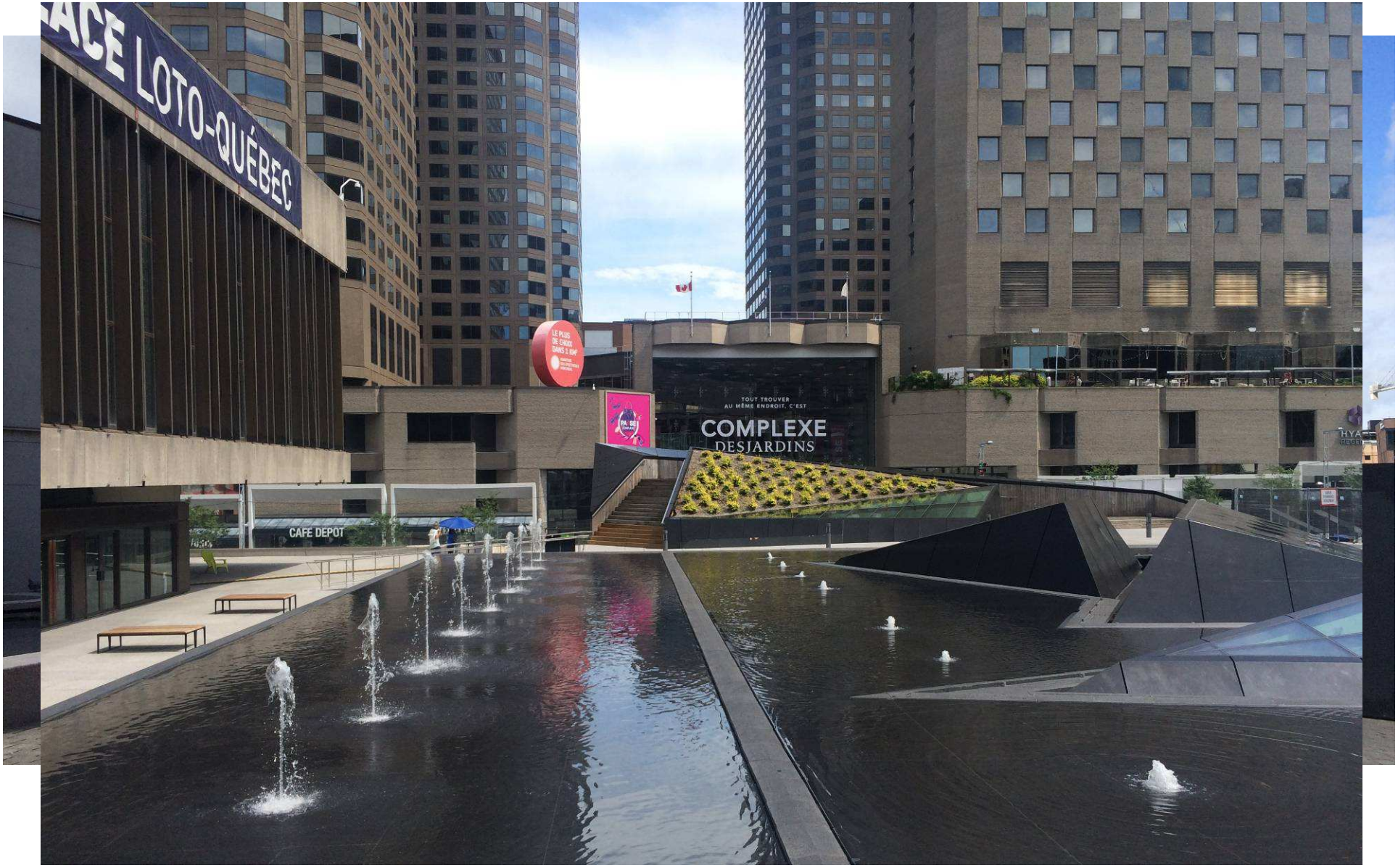

Description : le projet

Projet Hors-Les-Murs

En mai et en septembre

Installations temporaire: structures multifonctionnelles, scène, piste de danse

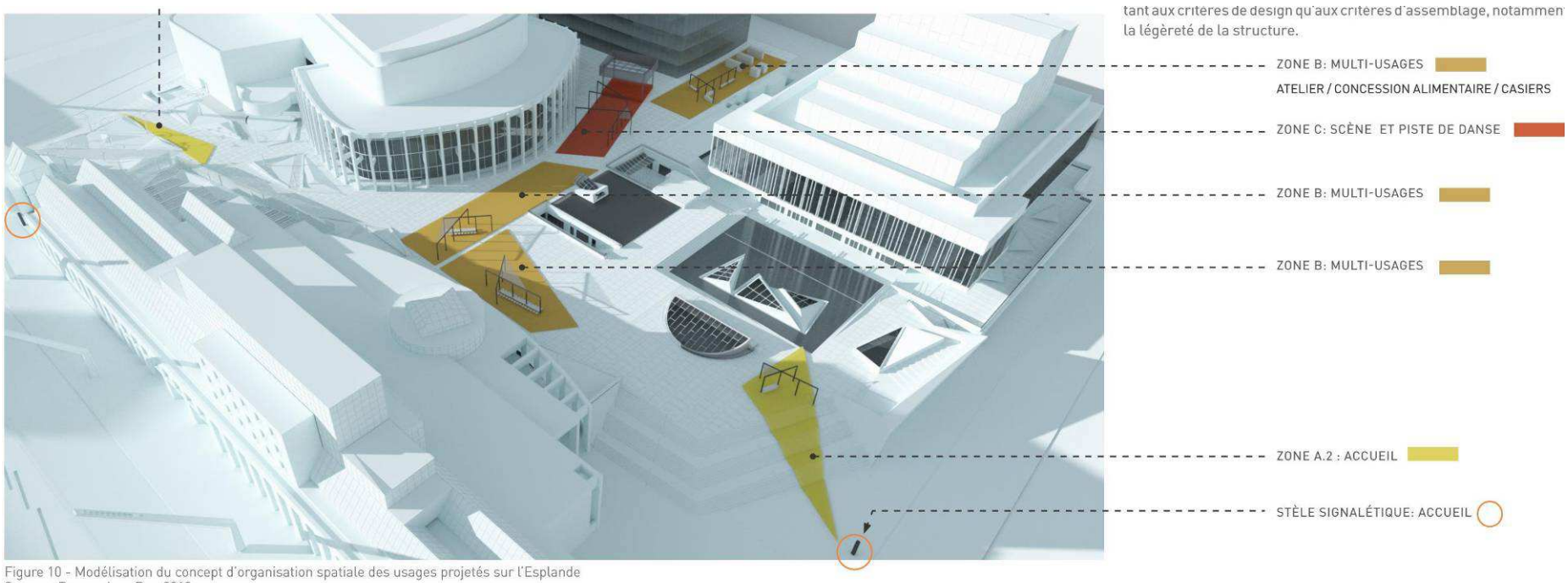

Figure 10 - Modélisation du concept d'organisation spatiale des usages projetés sur l'Esplande
Source : Provencher_Roy, 2019.

Description : le projet

Projet Hors-Les-Murs: zone de la scène

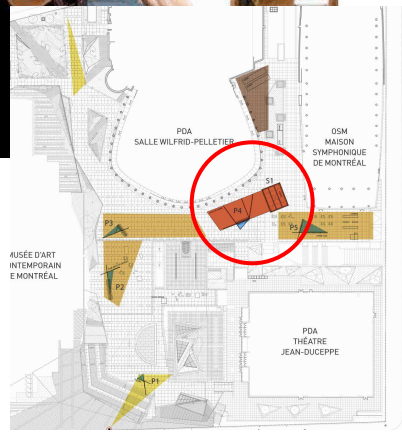

Description : le projet

Projet Hors-Les-Murs: zone multi-usages

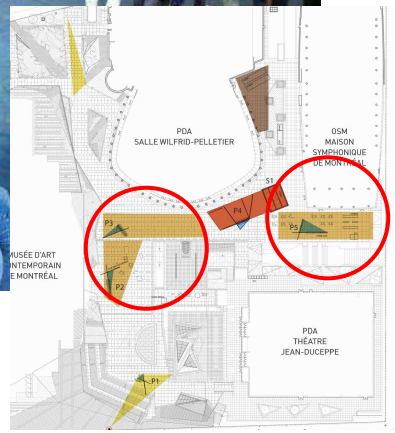

Description : le projet

Projet Hors-Les-Murs: Affichage statique

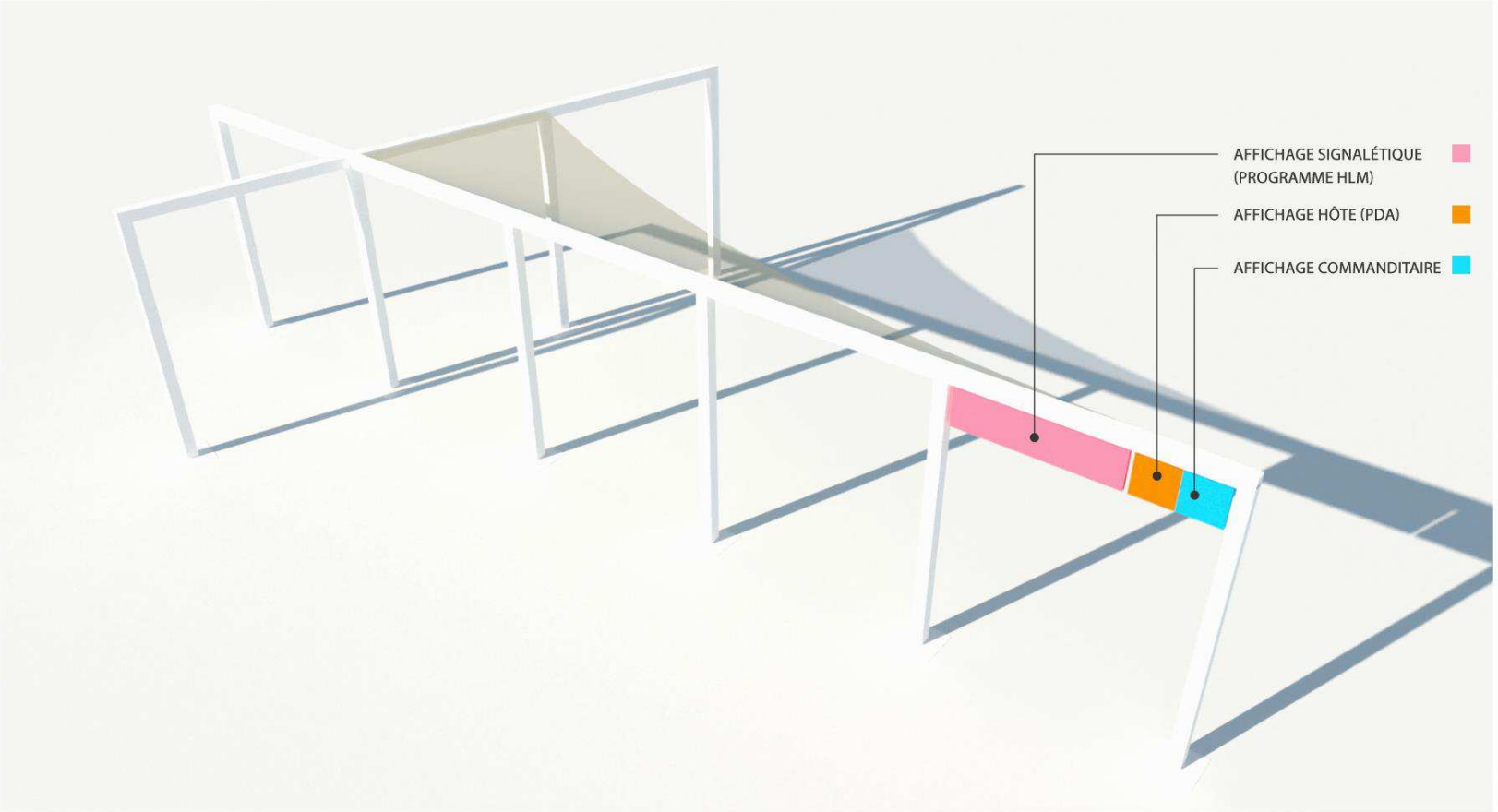

Description : le projet

Projet Hors-Les-Murs: Affichage électronique

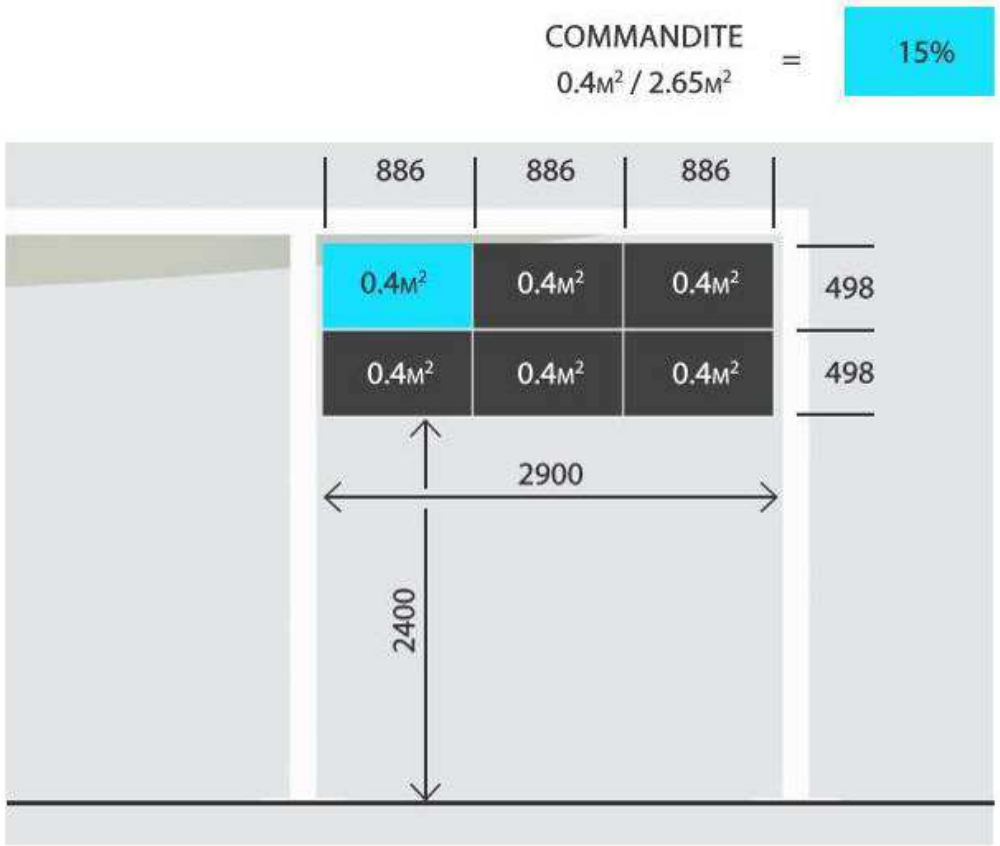

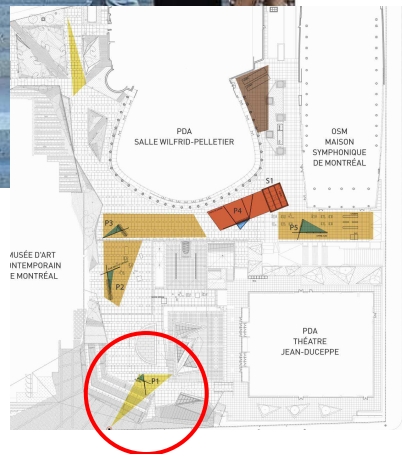

Description : le projet

Usages M.9

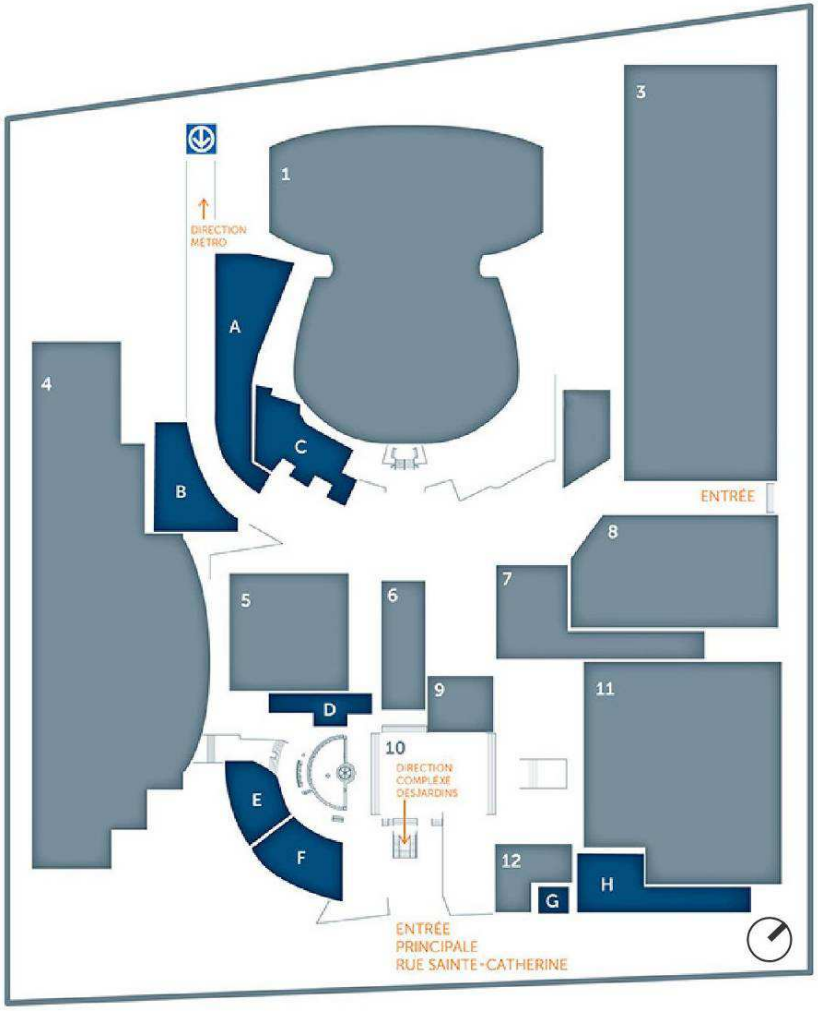

PLACE DES ARTS (SALLES, ESPACES, BILLETTERIE, MUSÉE)

1. Salle Wilfrid-Pelletier
3. Maison Symphonique de Montréal
4. Musée d'art Contemporain
5. Cinquième Salle
6. Mosaïque d'écrans de l'espace culturel George-Émile-Lapalme
7. Billetterie
8. Salon urbain
9. Salle d'exposition de l'espace culturel George-Émile-Lapalme
10. Place publique de l'espace culturel Georges-Émile-Lapalme
11. Théâtre Maisonneuve / Jean-Duceppe
12. Salle Claude Léveillée

BOUTIQUES, RESTAURANTS ET SERVICE

A. Boutique Archambault
B. Restaurant Van Houtte
C. Restaurant Seingalt
D. Bar Deschamps
E. Vacant
F. Vacant
G. Havre aux glaces
H. Banque Nationale

Plan schématique de l'intérieur de la PDA

Description : le projet

Terrasse commerciale

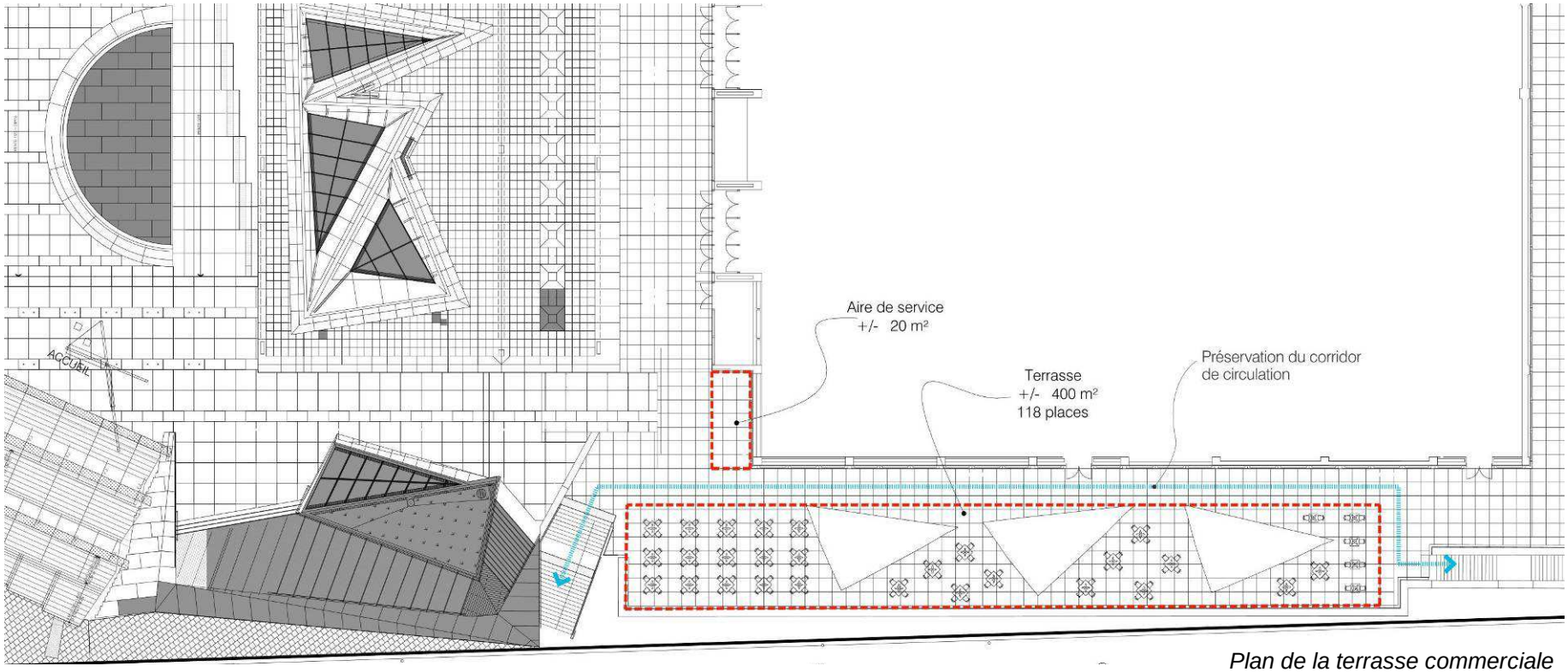

Plan de la terrasse commerciale

Rue Ste-Catherine Ouest

Description : le cadre réglementaire

- La Place des Arts est situé dans un secteur de catégorie E.6
- Un café-terrasse est autorisé dans un secteur de la catégorie M.3 à M.9
- Un café-terrasse ne doit pas excéder 50 % de la superficie occupée par l'établissement au niveau auquel le il se rattache
- Les dépendances, ainsi que les équipements mécaniques et récréatifs ne sont pas permis en cours avant
- Aucune enseigne n'est autorisée sur un toit

Analyse

- Les usages de la catégorie M.9 permettront de diversifier l'offre commerciale de l'ensemble du complexe de la Place des Arts, tout en assurant une cohabitation harmonieuse et compatible avec les usages culturels de l'immeuble et de la rue Ste-Catherine
- L'aménagement des zones d'activité permet d'animer l'espace en dehors de la période des festivals et répond au caractère dynamique de la rue Ste-Catherine
- Les installations seront peu visibles à partir de la rue St-Urbain
- Les structures modulables sont simples et favorisent une unité architecturale avec le nouvel aménagement de l'esplanade
- La programmation sur l'esplanade répond à l'objectif du PPU du Quartier des spectacles – secteur Place des Arts quant à assurer l'ancrage de manifestations culturelles dans des lieux bien encadrés et animés durant toute l'année, et répond à un souhait du PPU qui incite la PDA à s'ouvrir sur la rue et contribuer à son animation

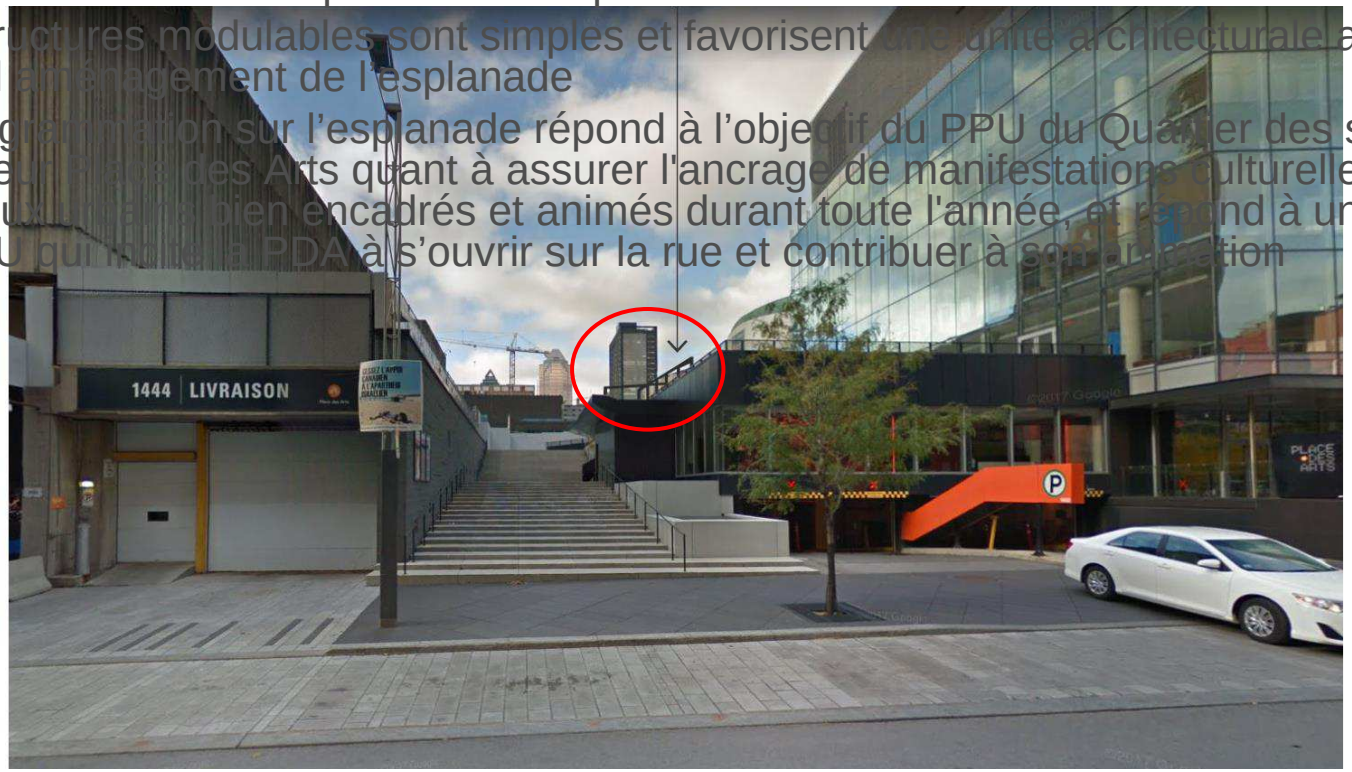

Recommandations et avis

Recommandation favorable de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Avis des instances consultatives :

- Le 11 avril 2019, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard du projet

Décision du conseil d'arrondissement :

- Le 7 mai 2019, le conseil d'arrondissement a adopté un 1er projet de résolution à l'effet :
  - Adopter une résolution autorisant l'animation de l'esplanade de la Place des Arts et certains usages pour le complexe sis au 105, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) :
    - a) de déroger aux articles 381, 387, 388 et 501 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
    - b) d'exploiter, en plus des usages prescrits, les usages liés à la catégorie M.9, suivant les dispositions applicables à la classe d'occupation C;
    - c) d'occuper et d'aménager temporairement l'esplanade de la Place des Arts, conformément aux plans numérotés 13, 25 à 27, 29, 30 et 33, préparés par Provencher Roy, datés de mars 2019, et estampillés par l'arrondissement le 21 mai 2019;

Prochaines étapes

- Conseil d'arrondissement – 2e lecture
- Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution

Période de questions